

Projet d'aménagement d'un port d'escale pour les bateaux de croisière au quai Algésilas-Lepage dans l'arrondissement de La Baie de Ville de Saguenay

Dossier : 6211-04-002

Compte rendu de la période d'information et de consultation publiques du 22 novembre 2006 au 6 janvier 2007

La période d'information et de consultation publiques concernant le *Projet d'aménagement d'un port d'escale pour les bateaux de croisière au quai Algésilas-Lepage dans l'arrondissement de La Baie de Ville de Saguenay* par *Promotion Saguenay* a pris fin le 6 janvier 2007. Conformément au mandat qui lui a été confié le 9 novembre 2006 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 22 novembre 2006 au 6 janvier 2007, le dossier complet de la demande du certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

Le dossier relatif à ce projet a été rendu public une première fois lors d'une période d'information et de consultation publiques du 25 avril au 16 mai 2006. Cependant, ce mandat a été suspendu à la demande du promoteur. Selon le promoteur, aucune modification n'a été apportée au projet depuis. L'ensemble du dossier a été rendu public à nouveau durant la période réglementaire de 45 jours, cette fois du 22 novembre 2006 au 6 janvier 2007.

Promotion Saguenay, organisme de développement touristique municipal, propose d'aménager un port d'escale au quai A.-Lepage dans le secteur portuaire de l'arrondissement de la Baie, situé au centre-ville du secteur de Bagotville à Ville de Saguenay. Le projet consisterait à prolonger le quai existant par une nouvelle surface d'accostage formée de sept môles, de dix mètres par quinze mètres, reliés entre eux par une promenade d'acier et de béton d'une largeur de six mètres accessible au public, de quatre ducs-d'albe disposés par deux à chaque extrémité et reliés par une passerelle d'aluminium de 1,2 mètre réservée uniquement aux manœuvres d'accostage, en plus d'un module flottant permettant les activités d'embarquement et de débarquement. Les môles seraient supportés par douze à quinze pieux alors que les ducs-d'albe le seraient par huit. Les pieux auraient un diamètre de 0,9 mètre et seraient enfoncés jusqu'à l'élévation de - 45 mètres. La nouvelle surface d'accostage s'élèverait à un mètre au-dessus du quai existant. En plus du prolongement du quai, le projet comprend la construction d'un pavillon d'accueil, des kiosques commerciaux, des stationnements pour autobus en plus de la mise en place des équipements de sécurité. Les coûts des travaux sont évalués à 33, 75 M\$. Le promoteur souhaite une mise en service en août 2008.

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information et de consultation publiques proviennent d'informations colligées lors de la séance d'information, à partir de conversations téléphoniques ou de lettres et de messages électroniques adressés au BAPE ainsi que des registres déposés dans les centres de consultation.

Lors de la séance d'information qui s'est tenue à La Baie, les personnes présentes avaient de multiples préoccupations sur le projet, l'environnement, l'économie, le plan social et la procédure. Plusieurs personnes ont également émis des suggestions et des commentaires.

Le projet

- La durée de la saison pour les bateaux de croisière ;
- le trafic maritime et la priorité accordée aux bateaux commerciaux ou aux bateaux de croisière ;
- le type de tirant d'eau des bateaux accepté dans la baie ;

- la possibilité que le quai d'Abitibi-Consolidated ait été envisagé pour aménager le quai d'escale ;
- les conséquences sur le projet dans le cas où il y aurait la construction d'un pont à Tadoussac ;
- l'élaboration d'un plan de mesures d'urgence en prévision d'une catastrophe ;
- le choix du promoteur d'exclure les travaux d'aménagement de la ville tel que prévu dans la version précédente du projet ;
- la place pour les artisans dans l'aménagement du port ;
- les critères retenus pour la conception des pieux et les détails de l'ingénierie ;
- la possibilité de rendre publics les détails de la conception des pieux ;
- la méthodologie employée pour le sondage qui indique que 70 % de la population est favorable au projet ;
- la prise en compte ou non de l'achat de nouveaux équipements de sécurité pour le port dans le budget actuel du projet ;
- la comparaison entre le quai de Baie-Comeau et le quai proposé par le promoteur ;
- les raisons justifiant l'abandon de projets similaires dans le passé.

L'environnement

- La préoccupation de la gestion et du recyclage des déchets des navires de croisière et du risque de rejet dans l'eau ;
- les risques de remise en suspension des sédiments engloutis dans la baie à la suite du déluge de 1996 par les hélices des bateaux de croisière et les conséquences possibles sur l'environnement ;
- les modifications prévisibles sur la population d'éperlans présente dans la baie et non mentionnées dans l'étude d'impact ;
- l'insuffisance de documentation sur le rejet des déchets des navires de manière globale ;
- les conséquences du projet sur la modification de l'environnement immédiat des citoyens ;
- l'aménagement des ruisseaux à Benjamin et à Philippe.

L'économie

- Les prévisions optimistes des retombées économiques du projet ;
- le nombre réel d'emplois créés après la construction ;
- la capacité d'accueil du milieu touristique (en terme d'hébergement, entre autres) ;
- l'apport économique des bateaux de croisière amarrés à La Baie cette année ;
- les autres dispositions prévues au cas où la rentabilité du projet n'atteindrait pas les objectifs ;
- l'impact sur la dette municipale ;
- le coût du projet par rapport aux emplois créés.

Le plan social

- L'impact du projet sur les activités nautiques et de plaisance ;
- les coûts sociaux négatifs liés au projet ;
- l'amélioration de la qualité de vie des citoyens ;
- le rayonnement de la culture locale sur la scène internationale.

La procédure

- la disponibilité de l'information sur les demandes d'audience pour le citoyen et le promoteur durant la période d'information et de consultation publiques ;
- le nombre de personnes qui travaillent sur une commission ;
- la nécessité d'une autre intervention du BAPE en cas de futures modifications au projet ;
- la nécessité d'une autre intervention du BAPE en cas de retard dans la réalisation du projet causé par un manque de fonds ;
- le temps dont dispose le promoteur pour réaliser son projet après avoir obtenu l'autorisation gouvernementale ;
- le partage d'information avec Pêches et Océans Canada ou processus distinct ;
- les exemples de projets semblables ayant évité la procédure environnementale ;
- le court délai à partir de la séance d'information pour faire une demande d'audience ;
- les exemples de projets bonifiés grâce à l'intervention du BAPE.

Suggestions et commentaires

- L'ouverture de plus d'un centre de consultation sur le territoire ;
- le développement d'un projet temporaire pour le quai en attente de la rentabilité souhaitée ;
- la prévision de mesures pour minimiser les impacts sociaux sur la communauté ;
- la réalisation d'une étude pour contrer les problèmes sociaux que peut engendrer un tel projet comme on le fait pour les projections économiques ;
- le point sur les séances d'information du promoteur organisées la semaine précédente ;
- l'apport du projet pour le développement régional et conséquemment pour les jeunes ;
- l'utilité de la séance d'information du BAPE pour la population qui permettait l'échange des préoccupations ;
- l'importance du milieu de vie pour les gens du secteur ;
- l'obtention d'engagements fermes du promoteur pour mettre en place des mesures d'atténuation répondant aux préoccupations soulevées lors de la séance.

Les activités d'information et de communication

Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE ainsi que dans le centre de consultation suivant :

Centre	Adresse
Bibliothèque de La Baie	1911, 6 ^e Avenue La Baie

Le site Internet

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site Internet du BAPE.

La parution des avis publics par le promoteur

Date	Quotidien	Hebdo régional
26 novembre 2006		Progrès-Dimanche
27 novembre 2006	Le Quotidien	
28 novembre 2006	La Presse	
28 novembre 2006	Le Soleil	
10 décembre 2006		Progrès-Dimanche

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Date	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
22 novembre 2006 Début de la période d'information et annonce de la séance	Quotidiens, hebdos et médias électroniques du Saguenay/Lac-Saint-Jean	128	Site du BAPE
11 décembre 2006 Rappel aux médias	Quotidiens, hebdos et médias électroniques du Saguenay/Lac-Saint-Jean	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas

La séance d'information

Date	11 décembre 2006
BAPE : Animation	Danielle Hawey, conseillère en communication
Accueil et prise de notes	Mélissa Poirier, conseillère en communication stagiaire
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Lucie Lesmerises, chargée de projet Yves Rochon, chargé de projet
Promoteur	Priscilla Nemey , Promotion Saguenay Jean-Yves Bouchard, Groupe Leblond Bouchard/Daniel Arbour et associés Gilles Rinfret, Roche ltée, groupe-conseil
Assistance	45 personnes
Durée	3 h 30

Les relations de presse

Des échanges avec des journalistes de la presse écrite et électronique ont eu lieu. Ces échanges avaient pour objectif de préciser le rôle du BAPE, le but de la séance d'information et l'étape à laquelle se trouvait le projet. Le 23 novembre 2006, une entrevue a été accordée à la station radio *CKRS-AM* relativement au processus de consultation publique du BAPE.

Six médias étaient représentés à la séance d'information publique, soit *Radio-Canada*, *TQS*, *TVA*, *TVLB* (télévision communautaire de La Baie), *CKRS-AM* et le journal *Le Quotidien*.

La revue de presse

Une revue de presse a été réalisée tout au long de la période d'information et de consultation publiques. Cette période a été couverte principalement par les médias régionaux suivants : *Le Quotidien*, *Le Progrès-Dimanche*, *Le Réveil*, *SRC* (radio et télé) *TVA*, etc.

Les médias ont repris le contenu diffusé dans le communiqué émis par le BAPE au début de la période. Ils ont, en outre, fait mention du financement du projet ainsi que des principaux impacts de celui-ci sur l'économie locale, la qualité de vie des riverains et les aspects visuels. La séance d'information a aussi fait l'objet d'une couverture médiatique mettant en relief les préoccupations exprimées par la population.

Québec, le 11 janvier 2007

Karine Lavoie, conseillère en communication, chargée du dossier
En collaboration avec Mélissa Poirier et Marielle Jean, conseillères en communication